



NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 27/04/2026

BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif 2025 de la ville de Castelmaurou a été voté par le Conseil municipal le 10 avril 2025. Il a fait l'objet d'une décision modificative le 18 décembre 2025.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif. Il est commun à l'ordonnateur et au comptable public.

La confection de ce document s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la commune et ceux du comptable public (*dans le respect de leurs prérogatives respectives*).

I / RESULTATS DE L'ANNEE 2025

Les résultats de l'année 2025 se décomposent ainsi :

- l'excédent de fonctionnement prévisionnel est de **714 491.25 €**
- l'excédent d'investissement prévisionnel est de **339 084.43 €**
- l'excédent cumulé est de **1 053 575.68 €**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	3 571 268,02 €	4 032 985,74 €
	Section d'investissement	1 315 111,11 €	913 365,97 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		252 773,53 €
		si deficit	
	Report en section d'investissement (001)		1 180 170,93 €
		si deficit	
	TOTAL (réalisations + reports)	4 886 379,13 €	6 379 296,17 €
RESTES A REALISER N + 1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	900 266,22 €	460 924,86 €
	TOTAL des restes à réaliser	900 266,22 €	460 924,86 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 571 268,02 €	4 285 759,27 €
	Section d'investissement	2 215 377,33 €	2 554 461,76 €
	TOTAL CUMULE	5 786 645,35 €	6 840 221,03 €

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 590 248,57	3 963 064,97	5 553 313,54
	Recettes réalisées (1)	B	913 365,97	4 032 985,74	4 946 351,71
	Restes à réaliser	C	460 924,86	0,00	460 924,86
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 770 419,50	4 215 838,50	6 986 258,00
	Dépenses réalisées (1)	E	1 315 111,11	3 571 268,02	4 886 379,13
	Restes à réaliser	F	900 266,22	0,00	900 266,22
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-401 745,14	461 717,72	59 972,58
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 180 170,93	252 773,53	1 432 944,46
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	778 425,79	714 491,25	1 492 917,04
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-439 341,36	0,00	-439 341,36
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	339 084,43	714 491,25	1 053 575,68

II / Budget principal : analyse de l'année 2025

1/ La section de fonctionnement

1.1 Les produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement

en €	2023	2024	2025	Evol° 2024/2025
+ Impôts et taxes (73)	2 287 220	2 357 614	2 555 188	8,4%
+ Dotations et participations (74)	914 309	738 589	953 623	29,1%
+ Produits des services (70)	391 490	413 730	404 992	-2,1%
+ Produits de gestion (75)	37 996	51 097	41 146	-19,5%
+ Atténuations de charges (013)	14 507	31 566	54 221	71,8%
= PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT	3 645 522	3 772 596	4 009 170	6,3%
Produits financiers (76)	34	53	46	-12,9%
+ Produits exceptionnels (77)	9 544	356	2 991	740,1%
= PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	3 655 100	3 773 005	4 012 207	6,3%

Les produits de fonctionnement sont en hausse de + 6.3 %.

L'année est marquée par une variation importante du chapitre 74 : + 29.1%. Elle est liée à l'augmentation de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF).

1.2 La fiscalité

Les produits fiscaux

en €	2022	2023	2024	2025	Evol° 2024/2025
Produit TH	15 025	28 947	24 955	20 946	-16,1%
Produit TFPB	1 491 020	1 793 122	1 865 992	1 906 207	2,2%
Produit TFNB	67 824	79 710	81 940	74 688	-8,9%
Produit Taxes ménages	1 573 869	1 901 779	1 972 887	2 001 841	1,5%

Les bases d'imposition sont indexées sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Le coefficient d'actualisation était de 1,068 pour 2025, soit un taux de progression des ménages de + 1.7 %.

Les produits fiscaux ont progressé de 1.5 % soit + 28 954 €.

1.2 La Dotation globale de fonctionnement¹

La dotation globale de fonctionnement (DGF)				
en €	2023	2024	2025	Evol° 2024/2025
Dotation forfaitaire	375 906	379 613	383 677	1,1%
Dotation élu local		<i>163</i>	163	100%
DSR	81 299	92 938	234 579	152,4%
<i>dont Fraction Bourg Centre</i>				
<i>dont Fraction Péréquation</i>	<i>81 299</i>	<i>92 938</i>	<i>96 618</i>	4%
<i>dont Fraction Cible</i>		<i>0</i>	<i>137 960</i>	100%
DNP	75 334	78 789	84 968	7,8%
Total DGF	532 539	551 503	703 387	27,5%

La DGF de la commune a augmenté de 151 884 € en 2025 soit + 27.5 %.

La commune est devenue éligible en 2025 à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) : + 137 960 €.

¹ D.G.F : dotation globale fonctionnement / dotation nationale de péréquation (DNP) / dotation de solidarité rurale (DSR) / dotation forfaitaire (DF)

1.3- Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement

€	2023	2024	2025	Evol ^P 2024/2025
Charges à caractère général (011)	1 283 756	1 286 485	1 297 046	0,8%
Charges de personnel (012)	1 409 740	1 478 900	1 539 994	4,1%
Atténuation des produits (014)	85 659	125 425	97 126	-22,6%
Charges de gestion courante (65)	313 820	314 909	324 637	3,1%
= CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	3 092 975	3 205 718	3 258 803	1,7%
+ Autres charges (67 + 68)	2 514	0	0	
= CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS	3 095 489	3 205 718	3 258 803	1,7%
+ Intérêts de la dette	23 376	22 810	58 445	156,2%
= CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3 118 865	3 228 529	3 317 249	2,7%

Les charges de fonctionnement ont augmenté de manière globale de + 2.7 % soit + 88 719 €.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- l'augmentation des charges de personnel + 4.1%
- l'augmentation des charges financières + 156.2%

Les charges à caractère général (011) sont en augmentation de + 0.8% soit + 10 560 €.

Les charges de personnel (012) sont en augmentation de 4.1% soit + 61 094 €.

Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation du taux de contribution employeur à la CNRACL (augmentation progressive de 2025 à 2028)

Les charges de personnel représentent 46% des charges de fonctionnement. La commune comptait 39 agents au 31/12/2025 : 85 % de fonctionnaires et 15 % de contractuels. La part des femmes dans les agents de la commune est de 69.3%.

Les atténuations de produits sont en baisse : - 22.6 % soit – 28 299 €.

La commune n'a pas été contributrice au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Elle a été redevable d'un prélèvement SRU.

Les charges de gestion courante sont en augmentation. (+ 3.1 %).

La participation de la commune au SDEHG est en augmentation à la suite des différents projets de rénovation portés par la commune (Programme LED ++)

Les frais financiers sont en augmentation +156.2%).

Cette augmentation est liée au nouvel emprunt de 1 000 000 € contracté par la commune pour réaliser les acquisitions foncières nécessaires au projet de collège (*première annuité du prêt sur l'année 2025*).

1.4 La chaîne de l'épargne

CHAINE DE L'EPARGNE

en €	2023	2024	2025	Evol° 2024/2025
Produits de fonctionnement courant	3 645 523 €	3 772 596 €	4 009 170 €	6,3%
-Charges de fonctionnement courant	3 092 974 €	3 205 718 €	3 258 803 €	1,7%
= EXCEDENT BRUT COURANT	552 549 €	566 877 €	750 367 €	32,4%
+ Produits exceptionnels	9 544 €	356 €	2 991 €	740,1%
- Charges exceptionnelles	2 514 €	0 €	0 €	0,0%
= EPARGNE DE GESTION	559 579 €	567 233 €	753 358 €	32,8%
- Intérêts	23 376 €	22 810 €	58 445 €	156,2%
= EPARGNE BRUTE	536 203 €	544 423 €	694 913 €	27,6%
- Capital	85 161 €	87 473 €	101 431 €	16,0%
= EPARGNE NETTE (<i>autofinancement</i>)	451 042 €	456 950 €	593 481 €	29,9%

On observe une progression des recettes de fonctionnement de + 6,3 %, concomitante à une hausse plus modérée des dépenses de fonctionnement + 1,7 %.

Dans ce contexte, l'épargne brute progresse fortement de + 27,6 %.

Le taux d'épargne brute en 2025 est de 17%.

Le taux d'épargne brute (*épargne brute / recettes réelles de fonctionnement*) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

L'épargne nette (autofinancement) connaît également une hausse très significative. En 2025, elle augmente de + 29,9 %, soit + 136 531 €, pour atteindre un montant total de 593 481 €.

L'épargne nette mesure la capacité réelle de la collectivité à financer ses investissements sans recourir à l'emprunt, une fois les engagements liés à la dette honorés. Son niveau constitue ainsi un indicateur clé de la soutenabilité financière et de l'autonomie budgétaire de la collectivité.

2/ La section d'investissement

L'investissement en 2025

	2025	€/hab	structure
Dépenses directes d'équipement	1 023 429 €	223 €	91,0%
Dépenses indirectes	101 431 €	22 €	9,0%
Opération pour compte de tiers			
Dépenses d'Investissement hors dépenses financières	1 124 860 €	245 €	100,0%
affectation du résultat n-1	336 308 €	73 €	29,9%
Taxe d'aménagement (10)	16 247 €	4 €	1,4%
FCTVA (10)	81 006 €	18 €	7,2%
Opérations d'ordre (040)	217 538 €	47 €	19,3%
Opérations patrimoniales (041)	167 798 €	37 €	14,9%
Fonds affectés (amendes...)			0,0%
Subventions (13)	56 313 €	12 €	5,0%
Emprunt (16)	0 €	0 €	0,0%
Financement des investissements	875 211 €	190 €	77,8%

La commune a investi directement 1 124 860 € en 2025.

Cela représente 245 € par habitant contre 421 € en moyenne pour les communes de la même strate démographique².

Ces investissements n'ont pas été couverts par les recettes d'investissement : 875 211 € (couverture à 77.8 %)

² Source DGCL / Les collectivités locales en chiffres 2025

Ratios financiers par strate de population en 2025 / Communes métropolitaines de 3 500 à 5 000 habitants

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

• Patrimoine

- Etude de maîtrise d'œuvre et lancement des travaux de construction du nouveau centre technique municipal
- Réaménagement de l'accueil de la mairie
- Rénovation de l'intérieur de la salle des fêtes
- Remplacement de l'ancienne clôture de l'école maternelle
- Mise en place de déstratificateurs à la salle des fêtes et au gymnase
- Réparation d'une chapelle à l'Eglise
- Modification des BAES et du système de sécurité incendie du cinéma
- Divers travaux d'entretien sur les bâtiments communaux (toiture...)

• Plan de mobilité durable / voirie départementale

- Création d'un piétonnier sur la route d'Albi (*Section centre-ville / chemin Lourmet*)
- Aménagement de l'intersection RD888 / chemin du Moulin Blanc pour accompagner et sécuriser l'accès à un nouveau commerce alimentaire
- Travaux d'aménagement de la route de Castelveil (*en complément des travaux portés par la CCCB*)

• Plan de mobilité durable / voirie communautaire³

- Fin des travaux d'aménagement d'un piétonnier chemin de Castelveil⁴
- Travaux de sécurisation de la route du Cammas (*ilots de stationnement et modification du carrefour*)
- Réfection des trottoirs en enrobé de la rue du stade
- Réfection de l'accès à la salle des aînés et à la salle des fêtes
- Entretien de divers de chemin ruraux (*réutilisation de fraisât d'enrobé*)
- Reprises d'infrastructures pluviales (fossés, avaloirs, caniveau)
- Aménagement du stationnement à côté de la place du 08 mai
- Etude de mobilité sur le secteur du Fort
- Entretien et rénovation de la voirie communautaire sur divers secteurs

• Développement durable

- Création d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du gymnase (en cours)
- Travaux et aménagements liés à la végétalisation de la commune (jardinières, plantation d'arbres, régénération naturelle, gestion des pieds d'arbres)

• Eclairage public⁵

- Travaux de rénovation de l'éclairage public chemin du calvaire
- Etude de rénovation de 165 points lumineux (*Programme LED Haute-Garonne 2026 ++*)
- Etude d'éclairage du nouveau piétonnier situé sur la RD888
- Etude de rénovation de l'éclairage public du secteur « la Campagne »
- Création d'un coffret forain dans le secteur « Bezinat »
- Modification de la plage d'extinction nocturne de l'éclairage public

³ Ces investissements sur voies communautaires (ex-voies communales) sont réalisés par la CCCB pour le compte de la commune. La commune assume financièrement les travaux sur son budget de fonctionnement à travers une minoration de son attribution de compensation.

⁴ Travaux financés par la CCCB sans minoration de l'attribution de compensation de la commune

⁵ Investissements réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) pour le compte de la commune

- **Espace public**

- Mise en place dans la commune de mobilier urbain (cendriers, bancs, poubelles, distributeurs de sacs de déjection canine, panneaux d'expression libre)
- Installation d'une pyramide de cordes sur la place du 8 mai 1945

- **Education / Jeunesse**

- Achat de mobilier

- **Démocratie participative**

- Aménagement d'un parcours de santé au Bezinat (*lauréat budget participatif 2024*)
- Réalisation de deux fresques murales (*lauréat budget participatif 2024*)
- Réalisation d'une étude de mobilité, avec un volet concertation, sur l'aménagement du secteur du Fort

- **Développement du logement social**

- Versement d'une subvention foncière au bailleur social Promologis pour l'acquisition d'un foncier destiné à la construction de logements sociaux (*subventions déductibles en n+2 du prélèvement SRU*)

- **Culture**

- Création progressive du fonds culturel de l'AlphaB (*documents : livres, CD, DVD,*)
- Valorisation du fonds culturel de l'AlphaB

BUDGET ASSAINISSEMENT

Les résultats de l'année 2025 se décomposent ainsi :

- résultat de la section de fonctionnement : + 155 644,82 €
- résultat de la section d'investissement : + 533 099,40 €
- résultat de clôture de l'exercice : + 688 654,22 €

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	312 647,12	273 000,00	585 647,12
	Recettes réalisées (1)	B	162 640,75	231 995,78	394 636,53
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	924 811,00	273 000,00	1 197 811,00
	Dépenses réalisées (1)	E	146 423,58	76 350,96	222 774,54
	Restes à réaliser	F	95 371,65	0,00	95 371,65
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	16 217,17	155 644,82	171 861,99
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	612 163,88	0,00	612 163,88
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	628 381,05	155 644,82	784 025,87
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-95 371,65	0,00	-95 371,65
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	533 009,40	155 644,82	688 654,22

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Remplacement du dégrilleur de la STEP par un tamis rotatif ;
- Travaux de sécurisation des postes de relevage ;
- Remplacement du module de supervision de l'activité de la STEP ;
- Etude complémentaire afin de mettre en place une servitude de passage pour une canalisation d'eaux usées (projet de la route de Moutou) ;
- Début des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement reliant le chemin Rouquet à la route de Lapeyrouse.

LA DETTE



La dette de la commune est composée au 31/12/2025 de 6 emprunts.

Organisme	Budget	Objet	Date de prêt	durée	date fin	Capital Emprunté	Annuité emprunt 2025	taux
Credit Agricole	Assainissement	Construction station épuration	19/12/2006	25 ans	2031	500 000 €	34 099 €	4,05%
Credit Agricole	Assainissement	Construction station épuration	01/01/2008	25 ans	2033	300 000 €	20 734 €	4,50%
Credit Agricole	Assainissement	Construction station épuration	15/09/2009	20 ans	2029	450 000 €	34 683 €	4,65%
Banque populaire	Principal	Construction restaurant scolaire	21/01/2010	20 ans	2030	731 000 €	55 719 €	2,80%
Banque postale	Principal	Construction école maternelle	14/10/2019	25 ans	2044	1 210 000 €	54 564 €	0,97%
Banque des territoires	Principal	Acquisitions foncières pour le collège	05/01/2024	40 ans	2064	1 000 000 €	49 594 €	index livret A + 0,6% taux variable

Encours et ratios de la dette au 31/12/2025 - Budget assainissement

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours budget assainissement	735 906 €	678 320 €	555 237 €	489 498 €	420 792 €
/Epargne brute budget assainissement	93 306 €	488 732 €	227 679 €	137 230 €	164 324 €
= ENCOURS / EPARGNE BRUTE budget assainissement	7,9	1,4	2,4	3,6	2,6

Encours et ratios de la dette au 31/12/2025 - Budget principal

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours budget principal	1 505 544 €	1 422 607 €	1 337 446 €	2 249 973 €	2 148 541 €
Epargne brute budget principal	470 294 €	398 701 €	536 203 €	544 423 €	694 913 €
Capacité de désendettement en années	3,2	3,6	2,5	4,1	3,1
Encours par habitant	341 €	319 €	297 €	494 €	467 €
Taux d'endettement	45%	44%	37%	60%	54%

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre, il permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

En 2025, la capacité de désendettement de la commune de Castelmaurou est de 3.1 années sur le budget principal.

On considère généralement que le seuil de vigilance est situé entre 8 et 10 années et qu'au-delà de 12 ans la situation est dangereuse.

L'encours par habitant est de 467 € en 2025 contre 724 €⁶ pour les communes de la même strate démographique.

Le taux d'endettement est égal au rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement. Exprimé en pourcentage, il mesure la charge de la dette d'une collectivité relative à sa richesse. **Le taux d'endettement est de 54 % contre 61.60 % pour les communes de la même strate démographique.**

⁶ Source DGCL / Les collectivités locales en chiffres 2025

Ratios financiers par strate de population en 2025 / Communes métropolitaines de 3 500 à 5 000 habitants